

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

13 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 13 novembre 2018 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 07 novembre 2018 dont un exemplaire a été affiché au panneau d'affichage de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Patricia COPIN, Christine CAMPAGNE, Freddy LEFEBVRE, Philippe LOURDEL, Julien MAHIEU, et Elisabeth CAPRON conseillers municipaux.

Etait excusée : Mesdames Alexandra HERMANT et Lucie LETURGEZ.

Madame Alexandra HERMANT donne pouvoir à Monsieur Bernard DE REU.
Madame Lucie LETURGEZ donne pouvoir à Monsieur Alain CHAUSSOY.

Monsieur Alain CHAUSSOY est élu secrétaire de séance.

I. Approbation des Procès-Verbaux des réunions du 04 septembre 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 04 septembre 2018

Le conseil adopte ce compte rendu à l'unanimité.

II. Budget assainissement : Délibération modificative : Titres annulés sur exercices antérieurs

Monsieur le Maire explique que dans le budget assainissement 2017 des taxes de raccordement ont été facturées mais comme la délibération datant du 12 décembre 1986, revue le 21 septembre 1988, puis le 30 mai 1990 et enfin le 26 mai 1992 ne précise pas que cette taxe est due dès la pose du branchement collecteur certaines personnes refusent de régler le titre envoyé par la commune.

Pour rétablir la situation, il propose d'annuler le titre établi en 2017, de modifier la délibération correspondante et d'établir un nouveau titre sur l'année 2018.

Lors de l'établissement du budget assainissement, il n'y a pas eu de crédit affecté au compte 673 « Titres annulés sur exercice antérieurs ».

Monsieur le Maire propose de modifier le budget primitif assainissement 2018 par délibération modificative, notamment les lignes de fonctionnement 673 « Titres annulés sur exercice antérieurs » et 61523 « Entretien et réparations réseaux »

Comptes	Diminution	Augmentation
D. 61523 « Entretien et réparations réseaux »	- 3050€	
D. 673 « Titres annulés sur exercice antérieurs »		+ 3050€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour
- la décision modificative

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

III. Budget Général : Délibération modificative Incorporation frais d'étude

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique que lors du budget primitif 2018, dans le compte d'amortissement 21318 « Autres bâtiments publics » et en contrepartie 2188 « Autres immobilisations corporelles » une somme de 9586 euros avait été inscrite. Or, la trésorerie nous a fait part qu'il y aurait fallu inscrite la somme de 10596 euros.

Monsieur de Maire propose d'augmenter le compte

Comptes	Diminution	Augmentation
D. 21318		+ 1080
R. 2031		+1080€
D. 2188	-1080	
R. 10222	-1080	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour

- la décision modificative
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

IV. Délibération : Loyer

Monsieur le Maire a reçu le médecin Monsieur Frank SIWE. Celui-ci voudrait obtenir le local commercial ainsi que l'appartement pour un loyer de 200 euros par mois la première année. Ensuite, la commune augmenterait le loyer tous les ans pour en arriver à un loyer de 600 euros par mois pour le local et l'appartement.

Le local commercial serait utilisé une journée par semaine pour son activité de médecin généraliste et l'appartement le reste du temps pour sa deuxième activité de Cryolipolyse.

Monsieur Julien MAHIEU signale que l'ancien docteur se plaignait de factures d'électricité importantes et voudrait que la commune vérifie les factures d'électricité de la maison médicale. Il informe également que Madame Céline Delambre lui a déjà part de ce problème. Celle-ci n'en a jamais fait part à la commune.

Madame Elisabeth CAPRON se demande si l'appartement est aux normes pour accueillir du public et les démarches à faire pour le passer d'un appartement loué à un particulier à un local commercial.

Une discussion s'installe.

L'assemblée est d'accord pour dire que la commune a besoin d'un médecin plus présent, elle demande à Monsieur le Maire de lui proposer d'effectuer son activité de médecin généraliste au mois deux fois par semaine en sachant que le docteur Bruno NGUYEN sera la des autres jours de la semaine.

Dans le cas ou un médecin généraliste voudrait s'installer définitivement à Achiet, le Conseil accepterait que le local médical et l'appartement soient loués gratuitement.

Monsieur le Maire accepte de rencontrer Monsieur Frank SIWE pour lui faire part de la décision du Conseil Municipal mais insiste que plusieurs villages bourgs sont à la recherche de médecins qu'ils ne trouvent pas. L'activité de Franck SIWE même minime serait un atout pour notre maison de santé.

V. Délibération Taxe raccordement au réseau collectif

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique que nous avons reçu un courrier du consorts Brusset qui refuse de payer les deux taxes de raccordement car dans la délibération le fait de payer dès la pose n'est pas mentionnée.

Monsieur le maire propose de revoir la délibération de la taxe de raccordement au réseau collectif pour y inclure la clause que dès que la boîte est posée c'est-à-dire raccordée le propriétaire est tenu de la régler.

Monsieur le Maire rappelle que cette taxe s'élève à 1525 euros par boîte de raccordement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

VI. Délibération : Demande de subvention USEP

Monsieur le maire lit un courrier reçu de l'association USEP d'Arras. Ce courrier a pour but de demander des fonds et ainsi permettre aux élèves de participer à des rencontres sportives.

Le conseil est d'accord à l'unanimité pour dire qu'il contribue déjà à ces rencontres sportives, puisque la commune prête le matériel et que le professeur de sport est à leur disposition.

Le conseil municipal renvoi cette demande au niveau de la Communauté de Communes du Sud Artois puisqu'Achiet est doté d'une salle sportive avec un éducateur sportif à disposition.

VII. Délibération : Achat décoration de Noël

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas de décoration de Noël pour mettre sur la place de l'église. Il propose d'acheter un arbre de Noël d'une hauteur de 5.10m équipé de 2800LED.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

VIII. Planning local assistantes maternelles

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle demande a été faite par l'association « Les minipouces » pour obtenir des jours d'accès supplémentaires au local des assistantes maternelles. Les plages demandées ne posent pas de problème à part celle du vendredi soir qui a déjà été demandé par l'association des petites lucioles pour préparer leurs samedis récréatifs.

Monsieur le Maire se chargera des les réunir pour qu'elles puissent se mettent d'accord et ce planning sera affiché.

IX. Divers

Fleurir le Pas-de-Calais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons obtenu le bouquet d'Argent avec les encouragements du jury. La remise du diplôme se fera le jeudi 29 novembre 2018 à Beuvry.

Ossuaire et reprise de concessions.

Dans le cadre de la reprise des concessions de notre cimetière il y a lieu de créer d'abord un ossuaire. Un devis a été demandé pour une somme de 2674 euros. Il ajoute que le jardin du souvenir n'est pas équipé d'un registre des cendres dispersées. Il propose une colonne de marbre avec inscription des noms sur des plaques pour un montant de 1092 euros.

Le conseil est d'accord à l'unanimité.

Chauffage salle des sports

Monsieur le Maire informe que les travaux de chauffage à la salle des sports sont en cours.

Conseil d'école

Monsieur le Maire précise qu'il a assisté au conseil de classe le lundi 05 novembre 2018 accompagné de Monsieur Alain CHAUSSOY.

Madame Engrand a de nouveau réitéré sa demande à savoir obtenir la salle des sports pour le marché de Noël afin d'y faire chanter les enfants dedans.

Le conseil confirme à nouveau sa décision. La salle des sports est exclusivement réservée aux activités sportives. D'ailleurs, le conseil ne souhaite plus à avoir à revenir sur ce point à chaque conseil d'école. Celui-ci ne changera pas d'avis.

Distribution colis de Noël et Noël des enfants

Monsieur le Maire précise que la distribution des colis de Noël aux aînés se fera le samedi 22 décembre ainsi que la distribution des cadeaux de Noël des enfants âgés de 0 à 4 ans.

Seules Lucie LETURGEZ et Patricia COPIN s'occuperont de la distribution pour les enfants.

Les enfants de 5 ans à 11 ans iront, s'ils le souhaitent, à la sortie organisée le 15 décembre 2018.

Association les
Petites Lucioles

Monsieur Alain CHAUSSOY ayant reçu procuration de Lucie LETURGEZ lit les questions de celles-ci.

L'association demande la permission d'organiser des goûters d'anniversaire les samedis après-midi.

Le conseil n'est pas d'accord car l'association est une association a but non lucratif et ne dois pas permettre à faire fonctionner la MAM.

Le conseil refuse l'octroi du local des assistantes maternelles le samedi après-midi pour y organiser des gouters d'anniversaire payants.

La commune se chargera de faire un courrier à l'association pour l'informer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

M. DE REU Bernard

M. DENNE Bernard

M. CHAUSSOY Alain

Mme TARD Pascale

M. LEFEBVRE Freddy

M. LOURDEL Philippe

Mme COPIN Patricia

Mme CAMPAGNE Christine

M.MAHIEU Julien

Mme Elisabeth CAPRON